

Mairie de Faverolles et Coëmy
2, place de la mairie
51170 FAVEROLLES et COËMY
03.26.97.45.07.
Mail : mairie.faverolles51@wanadoo.fr

Compte rendu *Conseil Municipal du lundi 07 février 2022*

Ouverture de séance à 19 heures à la mairie

Etaient présents :

| | | |
|------------------------------|-------------------------|--------------------------|
| <i>BALZARINI Romain</i> | <i>DENAVAUT Jean</i> | <i>MARCHAND Benjamin</i> |
| <i>BRICOUT Jean François</i> | <i>DENIS Emmanuelle</i> | <i>MICHELON Alain</i> |
| <i>CHAUMEILLE Serge</i> | <i>DEPIT Gérard</i> | <i>SEPA Zélia</i> |
| <i>CHEVAUX Joffrey</i> | <i>JARDIN Ludovic</i> | <i>RUBÉ Emmanuel</i> |
| <i>CHOLET Myriam</i> | <i>JUVENIELLE</i> | |

Secrétaire de séance : CHOLET Myriam

Absent : VERTADIER Aurélien procuration JUVENIELLE Gaëlle

DENAVAUT Jean procuration DEPIT Gérard jusqu'à 19 h 20

Le compte rendu du conseil municipal du 22 novembre 2021 est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

- & Délibération convention Subvention Fonds de soutien C.U.G.R.*
- & Demande de subvention DETR*
- & Divers devis*
- & Devis convention d'honoraire juridique*
- & Demande de subvention voyage scolaire*
- & Stationnement place de la mairie*
- & Projet en cours*
- & Rapport des commissions*
- & Questions diverses*

Délibération n°2022/01

Convention d'attribution de fonds de soutien aux investissements communaux

Le maire informe que suite à notre demande de subvention, La C.U.G.R. par délibération du 16 décembre 2021 a décidé l'attribution d'un fonds de concours à la mairie de Faverolles-et-Coëmy pour l'opération « Réhabilitation et accessibilité du bâtiment de la mairie ».

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'accepter ce fonds de concours d'un montant de 21 000 euros, et autorise monsieur le maire à signer la convention avec le Grand Reims.

Délibération n°2022/02

Devis rampe d'accessibilité mairie

A l'unanimité des présents le conseil municipal décide d'entreprendre la mise en accessibilité de la mairie et l'agence postale en 2022. Le devis de l'entreprise WESTEEL de Faverolles et Coëmy est adopté à l'unanimité pour la somme de 17 200 euros TTC pour ces travaux d'accessibilité au bâtiment mairie.

Délibération n°2022/03

Devis réfection Gouttière de la mairie

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'entreprendre les réfections des gouttières de la mairie et l'agence postale en 2022.

Le devis de l'entreprise DENET de TRESLON est adopté à l'unanimité pour la somme de 13 716 euros TTC.

Délibération n°2022/04

Demande de subvention D.E.T.R.

Isolation thermique de la mairie et des combles

Le conseil municipal a le souci d'améliorer la performance énergétique du bâtiment de la mairie. Cela passe par la rénovation et l'isolation des combles et du grenier de la mairie.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de demander une subvention auprès de la préfecture de la Marne dans le cadre de la D.E.T.R. pour la rénovation thermique et l'isolation du bâtiment de la mairie pour un montant de 21 362.40 euros TTC.

Délibération n°2022/05

Demande de subvention D.E.T.R.

Ecluses pour la sécurité routière

La commission « Sécurisation du Village » expose son projet d'installer des écluses par le biais d'ilots en bordure I1 sur chaussée sur deux axes principaux de la commune, où la vitesse y est au quotidien excessive.

📍 Rue de Faverolles

📍 Rue de Fismes

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de demander une subvention auprès de la préfecture de la Marne par le biais d'une D.E.T.R. pour un montant de 22 409 euros TTC pour l'aménagement d'écluses avec l'installation de 2 x 4 ilots sur chaussée en bordure I1, ainsi que la signalisation qui l'accompagne.

Délibération n°2022/06

Demande de subvention D.E.T.R.

Portes de l'église

La municipalité souhaite conserver son église dans son éclat afin de maintenir un état digne de recevoir des offices religieux en toutes circonstances et d'autres manifestations à caractère culturel.

Un constat a été fait depuis quelques années que les portes de l'église sont dans un triste état et que la sécurité des usagers n'est plus assurée par ces ouvertures.

La commission Cimetière et patrimoine a demandé l'avis et l'assistance de menuisiers professionnels afin d'établir un diagnostic de ces fermetures essentielles à la sécurisation de ce lieu de culte.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal souhaite demander une subvention auprès de la préfecture de la Marne par le biais d'un D.E.T.R pour un montant de 12 259.20 euros ttc pour ses travaux urgents de mise en sécurité de l'accès à l'église.

Délibération n°2022/07

Demande de subvention Département de la Marne

Ecluses pour la sécurité routière

La commission « Sécurisation du Village » expose son projet d'installer des écluses par le biais d'ilots en bordure I1 sur chaussée.

📍 Rue de Faverolles

📍 Rue de Fismes

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de demander une subvention auprès du département de la Marne pour un montant de 22 409 euros TTC pour l'aménagement d'écluses avec l'installation de 2 x 4 ilots sur chaussée en bordure I1, ainsi que la signalisation qui l'accompagne.

Délibération n° 2022/08

Devis plateaux ralentisseurs rue de l'Ardre

La municipalité de Faverolles et Coëmy ayant obtenu 2 subventions (une DSIL de la préfecture et une subvention du département) à la hauteur de 8 506 euros concernant la mise en place d'un plateau ralentisseur rue de l'Ardre à la hauteur de la salle des fêtes, les travaux vont pouvoir débuter en mars/avril 2022.

Le conseil municipal à 14 voix pour et une voix contre a choisi l'entreprise KENTZEL pour un montant de 17 923.80 euros ttc pour

- ✂ la création d'un plateau surélevé*
- ✂ la fourniture et mise en œuvre de la signalisation*
- ✂ la réalisation d'un passage piéton en résine*
- ✂ la réalisation d'une bande de guidage*
- ✂ la réalisation d'un passage bateau*

Délibération n°2022/09

Convention baux de vignes

Le maire expose au conseil municipal la situation suivante :

- ✂ La mairie est propriétaire de 40 a 25 ca de parcelles AOC.*
- ✂ Sur ces parcelles, 3 baux de vignes ont été signés pour une durée de 30 ans avec une rémunération au $\frac{1}{4}$ de la récolte.*
- ✂ Les baux arrivent à échéance, ou prochainement, nous pouvons donc résilier le bail avec chaque locataire.*
- ✂ La mairie souhaite résilier ces 3 baux de vignes car il existe actuellement des conditions financières plus intéressantes en termes de contrat de bail de vignes (durée 25 ans et le $\frac{1}{3}$ de la récolte).*
- ✂ Le maire propose de signer une convention avec un avocat spécialisé dans le bail de vignes.*

A 14 voix pour et une abstention (Benjamin MARCHAND, conseiller municipal et viticulteur), le conseil municipal décide de signer la convention d'honoraires avec la société d'avocat spécialisé.

Le conseil municipal autorise le maire à la délivrance des congés de bail, de la mise en œuvre de toutes procédures judiciaires pour obtenir la résiliation de bail et également tout pouvoir pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Délibération n°2022/10

Demande de subvention exceptionnelle Voyage scolaire

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une demande d'une subvention exceptionnelle du Pôle scolaire des Bords de l'Ardre situé à FAVEROLLES et COËMY. Un voyage scolaire est organisé au mois de mars 2022 à Saint Malo.

Au total 47 élèves partent à Saint Malo.

22 enfants habitants FAVEROLLES et COËMY sont concernés par ce voyage scolaire de 5 jours.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'attribuer une somme de 30 euros par enfant de la commune soit une subvention exceptionnelle pour l'année 2022 de 660 euros.

Cette dépense sera inscrite au compte 6574 du budget général 2020.

La municipalité regrette que les parents d'élèves et l'école ne se soit pas mobilisés davantage pour la collecte entre autres des magazines qui pouvait diminuer le coût pour les parents pour ce voyage scolaire.

DIVERS

Point des commissions et des projets en cours

Commission Jeunesse et sport

Des travaux et des améliorations sont à prévoir sur le terrain de football.

Un devis pour une main courante a été demandée, il s'élève à la hauteur de 29 000 euros TTC.

Un dossier de demande de subvention sera déposé ultérieurement.

Commission Voirie et sécurité routière

- ↪ Un plateau ralentisseur va être installé mars/avril 2022 rue de l'Ardre.
- ↪ Prévision de changer les coussins berlinois
- ↪ Prévision de passer le village à 30 kms/heure
- ↪ Prévision de passer certaines rues du village en priorité à droite.

Monsieur JARDIN, conseiller municipal demande qu'à COËMY un marquage au sol soit effectué pour le bus de ramassage scolaire.

Commission Urbanisme

La modification partielle du PLU est en cours sur FAVEROLLES et COËMY.

Projet de lotissement

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un aménageur lotisseur privé envisage la viabilisation d'un terrain avec la construction d'une vingtaine de maisons sur FAVEROLLES et COËMY.

Stationnement place de la mairie

La mairie constate que depuis un certain temps que la place de la mairie est utilisée par des stationnements d'utilitaires.

Une réflexion va être menée pour ne plus avoir ce type de stationnement.

Il est rappelé que la place de la mairie est utilisée pour :

- ☒ différentes cérémonies,
- ☒ les décorations du village,
- ☒ un plan Vigipirate est en place actuellement pour la sécurité des enfants de l'école

Courrier de Monsieur FORZY

Monsieur le maire fait lecture du courrier de monsieur FORZY du mois de janvier 2022.

Réclamation et mail de Monsieur Stéphane BÉCHAIMONT

Monsieur le maire fait lecture du mail concernant la réclamation de celui-ci.

Monsieur BÉCHAIMONT qui est présent dans la salle lors de ce conseil municipal, demande le remboursement du changement de ses pneus de voiture.

En effet, celui-ci suite à un écart de conduite, a roulé dans le bas-côté de la route dû au mauvais état de la route départementale.

La demande a été transmise au conseil départemental de la Marne qui, est seul, compétent dans ce cas particulier.

Courrier du souvenir français

Une demande de subvention est faite à la commune pour l'entretien des 3 tombes de soldat dans le cimetière municipal. Le courrier est transmis à monsieur Serge CHAUMEILLE, conseiller municipal et président de la section locale de l'U.N.C.

Courrier de la comédie de REIMS

La comédie de REIMS propose un spectacle itinérant. Jean DENAVAUT et Myriam CHOLET prendront contact pour éventuellement la mise en place de ce spectacle au sein de notre commune.

Ramassage des sapins de Noël et broyage

Un devis sera demandé pour le broyage des sapins, et comme les autres années les copeaux seront mis à dispo des habitants de FAVEROLLES et COËMY.

Fin de séance à 20 h 50.